

DECS	PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19	29/06/2020
Doc - 005		Version 1 page 1/1

DISTRE EDUCATION CANINE SAUMUROISE

COVID 19

PROTOCOLE SANITAIRE APRÈS CONFINEMENT

- **Objet**

Ce protocole établit des règles sanitaires pour assurer au mieux la réouverture de l'association « Distre Education Canine Saumuroise » après la phase de confinement liée à la pandémie de COVID-19.

Principe

La transmission du virus se faisant par aérosol, les autorités sanitaires recommandent le port d'un masque et/ou une distanciation entre individus (> 1m recommandé).

Consignes à respecter

Adhérents :

Informez par mail (de préférence 24 heures à l'avance, pour les besoins d'une bonne organisation) votre présence au prochain cours, par mail presidence-decs@outlook.fr, **en précisant le niveau ou cours concerné.**

Il n'est autorisé qu'un conducteur par chien.

À l'entrée du club :

- Le port du masque peut vous être demandé si une distanciation sociale ne peut être établie, **d'où l'obligation d'être en possession de votre propre masque en cas de nécessité.**
- Du gel hydroalcoolique est à votre disposition pour le lavage des mains.
- Un Moniteur vous accueille et vous transmet les consignes. Vous êtes directement dirigé sur le terrain de votre cours en suivant strictement le fléchage mis en place.

Pendant les cours, les gestes barrières doivent être respectés et le contact avec le chien d'un autre adhérent interdit.

La sortie du club est obligatoire dès la fin du cours. Elle se fait par le grand portail sous le guidage d'un Moniteur.

Futurs Adhérents :

La fiche d'inscription doit être pré-remplie. Cette fiche est disponible sur le site du club <http://www.distre-ecs.eu/> ou peut vous être envoyée par mail en la demandant à l'adresse suivante presidence-decs@outlook.fr.

À l'entrée dans le club, vous êtes invité à vous laver les mains au gel hydroalcoolique.

Un Moniteur vous dirige vers l'accueil. **Le port du masque avant d'arriver à l'accueil est obligatoire.**

Vous êtes munis des documents nécessaires pour finaliser votre inscription (fiche pré-remplie, attestation d'assurance, certificat antirabique, carte d'identification, certificat de naissance en cas de chien inscrit au lof).

Le règlement de votre adhésion se fait de préférence par chèque avec votre stylo personnel.

Moniteurs :

Vous devez porter le masque si la distanciation sociale est difficile à respecter et effectuer un lavage minutieux de vos mains avant et après l'entrée au club avec le gel hydroalcoolique mis à votre disposition.

Mise en application

Les mesures énoncées dans ce protocole sont susceptibles d'évoluer si les directives du gouvernement et celles de la Société Centrale Canine venaient à changer.

L'affichage du protocole et du fléchage pour les déplacements est apposé sur le portillon du club.